

# SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 8 JUIN 2017

## COMPTE-RENDU

Présents : D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD ; J-M. ROYANNEZ ; V. VOIGNIER ; M.CROUZET ; J. PLEINET ; H. CHAMBON ; A. FERRIER ; F. MICHEL DIT BARON ; D. FAQUIN ; F. MERLE ; Y. MAGNIN ; N. VASSALO ; F. JEUNOT ; H. MORENO ; M. GELINOTTE.

Absents excusés : S. BENSADI ; F. BOUVET ; E. CHAHBAZIAN ; B. RUNDLER ; J-P. GARDE ; F. ROBIN ; S. VRANCKX ; P. ZANI ; B. TEYSSOT ; T. SERRADURA.

Procurations : S.VRANCKX à A. FERRIER ; S. BENSADI à D. CHASSOULIER ; B. TEYSSOT à H. MORENO ; P. ZANI à V. VOIGNIER ; T. SERRADURA à M. GELINOTTE.

Secrétaire de séance : Dominique CHASSOULIER.

## ORDRE DU JOUR

| OBJET   | Pour | Contre | Abst. | Observations   |
|---|------|--------|-------|--|
| 1 - Travaux construction Médiathèque : désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre            | 24   |        |       | Dans le prolongement de la procédure de consultation engagée en mars 2017 et suite à l'avis favorable de la Commission des marchés en date du 10 mai dernier, la maîtrise d'œuvre relative à la construction de la future médiathèque est attribuée au cabinet d'architecte PLAYTIME. Le montant estimé de cette prestation est actuellement arrêté à 81 000 € HT. |
| 2 - Foncier : Droit de Prémption Urbain - parcelle ZE 44 d'une surface de 5 549 mètres carrés | 24   |        |       | Dans le cadre de la présentation de la procédure de déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle susmentionnée, le Conseil Municipal décide de préempter cette dernière afin de pouvoir réaliser sur ce terrain un aménagement d'une zone d'habitat de mixité sociale.   |
| 3 - Foncier : restitution du prix d'achat suite à annulation judiciaire de la vente           | 24   |        |       | Suite aux décisions judiciaires et à l'accomplissement des formalités d'inscription auprès des hypothèques, les Membres du Conseil Municipal ont validé la restitution du prix d'achat à l'acquéreur initial et acté du retour de la parcelle dans le patrimoine communal.   |
| 4 - Foncier : vente parcelle communale AA 167 d'une surface de 2 607 mètres carrés            | 24   |        |       | Le Conseil Municipal acte de la vente de la parcelle AA 167 à Drôme Aménagement Habitat afin que ce bailleur social puisse construire, à cet emplacement, une résidence pour personnes âgées, dans le cadre du dispositif de la « veille bienveillante ».  |
| 5 - Personnel : Intervenante Musique  | 24   |        |       | Un poste contractuel de 10h/semaine annualisé, est reconduit pour l'année scolaire 2017/2018, afin de dispenser l'enseignement musical dans les écoles primaires de la Commune et réaliser le lien et la coordination entre les groupes scolaires et l'école de musique, dans ce domaine.  |
| 6 - Personnel : Renfort sieste Ecole Maternelle André Blanc                                   | 24   |        |       | Deux postes contractuels de 2,5 h/semaine annualisés sont créés, suite à l'augmentation des effectifs en classe à la Maternelle André Blanc, pour la surveillance de la sieste qui est organisée dans les locaux de l'école primaire.  |

| OBJET   | Pour | Contre | Abst. | Observations  |
|---|------|--------|-------|---|
| 7 - Personnel : Création d'un poste d'ATSEM - Renfort Ecole Maternelle André Blanc            | 24   |        |       | Au regard des effectifs de l'Ecole Maternelle André Blanc, pour la rentrée 2017/2018, le poste de renfort ATSEM est maintenu.   |
| 8 - Patrimoine : Présentation du rapport annuel des travaux réalisés dans le cadre de l'AD'AP | 24   |        |       | Après lecture du rapport annuel des travaux de mise en accessibilité réalisés sur la Commune, sur les dispositifs de voirie, des transports et du cadre bâti, les membres du Conseil Municipal ont approuvé ce dernier. |

### **Affaires diverses**

- D.I.A. : La Commune ne préempte pas.
- Tirage au sort du Jury d'Assises pour l'année 2018.
- Rappel Permanences bureaux de vote : A partir de ce jour, les élus auront 15 jours, à compter de la réception de la demande d'inscription, pour s'inscrire et/ou faire passer les noms des ascenseurs qu'ils souhaitent voir siéger, pour l'établissement des tableaux des permanences en vue de la tenue des bureaux de vote. Passé ce délai, les élus n'auront plus la priorité, et les présidents des bureaux de vote, établiront librement leur permanence.
- Le prochain Conseil Municipal est programmé pour le 06 juillet prochain à 20h : les documents préparatoires sur le Plan Local Habitat sont disponibles sur le lien suivant : <https://box.valenceromansaglo.fr/d/39f438633d>
- Les travaux d'aménagement du parvis de l'école vont débuter le 19 juin prochain. Une déviation sera organisée pour les voitures et les piétons.
- Une période de test va être organisée au parc de la Maison des Jeunes et de la Culture pour améliorer le stationnement aux abords de cet équipement. Elle consistera à l'ouverture de 10 places de stationnement sur la partie haute du parc.
- Une visite du nouveau restaurant scolaire sera organisée pour les membres du Conseil Municipal le jeudi 29 juin à 18h30. (rendez-vous sur place)
- TAP : Suite aux annonces du gouvernement sur la possibilité de supprimer les TAP dès septembre 2017, et après une réunion de concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, il est acté que les TAP seront prolongés pour l'année scolaire 2017/2018, avec une mise en œuvre d'une participation financière des parents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour la rentrée 2018/2019, la question du maintien ou de la suppression sera abordée début 2018.
- La prochaine commission communale d'accessibilité sera programmée début septembre (date à arrêter).
- Inauguration du Skate-park le 08 juillet à 11 heures.